COMMUNE DE
Strassen

AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que la ***demande de lotissement*** présentée par le bureau TERRA G.O. pour le compte de Mme Michèle SCHOMMER portant sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Strassen, section A, sous le n° 42/4007 d'une contenance de 12,22 ares et tendant à diviser la parcelle en trois lots,

a été approuvée par le conseil communal en sa séance publique du 28 septembre 2022, conformément à l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Strassen, le 24 octobre 2022
le Bourgmestre, le Secrétaire,

Certificat de publication

Il est certifié que le présent avis, a été publié et affiché en bonne et due forme à partir de ce jour.

Strassen, le 24 octobre 2022
le Bourgmestre, le Secrétaire,

Copie de la présente au Ministre de l'Intérieur conformément à l'article 82 de la loi communale du 13.12.1988 telle qu'elle a été complétée et modifiée par la suite.